



7.10  
ARR\_0044\_2026

## ARRÊTÉ DE LA PRÉSIDENTE

### ACTE DE NOMINATION DU RÉGISSEUR MANDATAIRE-RÉGIE DE RECETTE OFFICE DE TOURISME-MME LISA PINGUET

La Présidente de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire n° 54-2026 en date du 14 avril 2026 portant délégation à la Présidente ;

VU l'arrêté en date du 31 janvier 2017 instituant une régie prolongée pour les activités de l'office de tourisme, sise 11 rue Thiers à Pont Audemer,

VU la délibération en date du 18 janvier 2017 fixant le régime indemnitaire global des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux,

VU l'arrêté n°381-2024 nomination du régisseur titulaire de recettes les activités de l'Office de Tourisme,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 15/04/2026

## ARRÊTÉ

Article 1 : Mme PINGUET Lisa née le 24/04/1996 domiciliée 1255 Rue des Bruyères 76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit, est nommé mandataire de la régie de recette pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de Mme POLNECQ Gabrielle avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci ;

Article 2 : le mandataire ne doit pas percevoir des sommes pour des produits autres que ceux énumérées dans l'acte constitutif de la régie sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Codes Pénal ; il doit les encaisser selon les modes de recouvrements prévus par l'acte constitutif de la régie.

Le régisseur titulaire

Le régisseur suppléant

Le régisseur mandataire

Gabrielle POLNECQ

Anne-Sophie OBERSON

Lisa PINGUET



Fait à Pont-Audemer, le 4 juin 2026

La Présidente

  
Carole DE ANDRE

